

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2026

Ordre du jour :

1. Fixation du régime indemnitaire maire, adjoints et conseillers délégués ;
2. Élection des membres du conseil d'administration du CCAS ;
3. Désignation des délégués :
 - SIDEC
 - SIATUB
 - SIVOM
 - ACTION
4. Désignation d'un grand électeur appelé à constituer le collège d'arrondissement de Cambrai pour la compétence défense extérieure contre l'incendie ;
5. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;
6. Désignation d'un élu référent emploi ;
7. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs ;
8. Désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
9. Questions diverses

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du conseil,

Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
QUENNESSON Gérard	X		
SOLARCZYK Christelle	X		
JACQUEMIN Guy	X		
HUREZ Marion	X		
LEDUC Gérard	X		
LESNES Rachel	X		
HAUQUIER Jean Marie	X		
LEGRAND Magali	X		
JACQUEMIN Anthony	X		
BRULANT Danaë	X		
LEDUC Vincent	X		
NOLIN Jennifer	X		
CAILLEUX Gérard	X		
MORELLE Carole	X		
DA COSTA Augusto	X		
DARMOIS Maëlle	X		
WATREMEZ Eric	X		
COEST Nadège	X		
VERRIPS Stéphane	X		

sous la présidence de M. Gérard QUENNESSON, Maire.

Le Président constate alors que le quorum est atteint.

1. Fixation du régime indemnitaire maire, adjoints et conseillers délégués

M. le Maire rappelle que le montant des indemnités des élus (maire, des adjoints et des conseillers délégués) sont fixées de la façon suivante :

- 55,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le maire,
- 21,38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints
- 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les conseillers délégués.

M. le Maire précise que l'enveloppe globale mensuelle représente donc la somme de 6 683,71€ mensuelle. Les indemnités des conseillers délégués viennent réduire les indemnités du maire et des adjoints.

M. le Maire précise que la loi a été modifiée en décembre 2025 concernant la définition de l'enveloppe globale des indemnités des élus. L'enveloppe indemnitaire globale est maintenant calculée sur le nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner. Elle est donc calculée sur la base de 5 adjoints pour la commune alors que seuls 4 adjoints ont été désignés.

Le poste de 5ème adjoint non utilisé compensera partiellement les indemnités des 4 conseillers délégués, le solde étant financé par la diminution des indemnités du Maire et des 4 Adjoints en exercice.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions des élus et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire propose de passer au vote à main levée.

La résolution est adoptée par 13 voix pour, 3 contre (Mme Carole MORELLE, M. Augusto DA COSTA et Mme Maëlle DARMOIS) et 3 abstentions (M. Eric WATREMEZ, Mme. Nadège COEST et M. Stéphane VERRIPS).

M. le Maire précise alors que le conseil municipal doit maintenant procéder à l'élection des différents délégués aux syndicats intercommunaux et commissions communales à bulletins secrets.

Le conseil municipal désigne Mme. Jennifer NOLIN et M. Guy JACQUEMIN comme assesseurs.

2. Élection des membres du conseil d'administration du CCAS

M. le Maire précise qu'il est d'office président du CCAS en sa qualité de maire du village et propose d'élire 8 élus au conseil d'administration du CCAS. Il précise qu'il désignera 8 non élus pour y siéger.

Après avoir demandé aux élus des 2 groupes de l'opposition s'ils souhaitaient présenter une liste de candidats et après discussion avec le conseil municipal, M. le Maire propose d'intégrer 1 élu de chaque groupe de l'opposition à la liste qu'il propose aux votes du conseil.

La liste mise au vote est donc composée de

- Mme. Christelle SOLARCZYK
- Mme. Jennifer NOLIN
- Mme. Danaë BRULANT
- Mme. Magali LEGRAND
- Mme. Rachel LESNES
- Mme. Marion HUREZ
- Mme. Nadège COEST
- Mme. Carole MORELLE

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Désignation des délégués

- **SIDEC**

Concernant l'élection des représentants au SIDEC, M. le Maire précise qu'il nous faut élire un titulaire et un suppléant à la majorité.

Il propose :

- M. Gérard CAILLEUX en titulaire
- M. Guy JACQUEMIN en suppléant

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de liste de candidats et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée par 16 voix pour et 3 blancs.

- **SIATUB**

M. le Maire précise qu'il nous faut maintenant procéder à la désignation de deux titulaires et deux suppléants au SIATUB. Il ajoute qu'il proposera de quitter ce syndicat lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Il propose la liste composée de :

- M. Gérard QUENNESSON (titulaire)
- M. Jean-Marie HAUQUIER (titulaire)

- Mme. Jennifer NOLIN (suppléante)
- Mme. Danaë BRULANT (suppléante)

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de liste de candidats et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée par 16 voix pour et 3 blancs.

- **SIVOM**

M. le Maire propose une liste composée comme suit :

- M. Gérard QUENNESSON (titulaire)
- Mme. Christelle SOLARCZYK (titulaire)
- M. Anthony JACQUEMIN (titulaire)

- Mme. Jennifer NOLIN (suppléante)
- M. Gérard CAILLEUX (suppléant)
- Mme. Rachel LESNES (suppléante)

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de liste de candidats et personne ne demandant plus la parole la résolution est mise au vote.

Lancement du vote :

Liste Gérard QUENNESSON composée de :

- M. Gérard QUENNESSON (titulaire)
- Mme. Christelle SOLARCZYK (titulaire)
- M. Anthony JACQUEMIN (titulaire)
- Mme. Jennifer NOLIN (suppléante)
- M. Gérard CAILLEUX (suppléant)
- Mme. Rachel LESNES (suppléante)

Elle est adoptée par 16 voix pour et 3 blancs.

- **ACTION**

M. le Maire précise que nous devons désigner un titulaire et un suppléant pour ce syndicat.

Il propose :

- Mme. Danaë BRULANT (titulaire)
- Mme. Magali LEGRAND (suppléante)

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de liste de candidats et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée par 16 voix pour et 3 blancs.

4. Désignation d'un grand électeur appelé à constituer le collège d'arrondissement de Cambrai pour la compétence défense extérieure contre l'incendie

M. le Maire explique que nous devons désigner un grand électeur pour siéger au collège d'arrondissement de Cambrai pour la compétence défense extérieure contre l'incendie et qu'il s'agit du SIDEN SIAN.

Il propose :

- M. Gérard QUENNESSON

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de candidats et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée par 16 voix pour et 3 blancs.

5. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

M. le Maire précise que pour cette commission nous devons désigner trois titulaires et trois suppléants.

Après discussion avec les élus, il propose d'intégrer 1 élu de chaque groupe de l'opposition en qualité de suppléant.

Il propose donc la liste suivante à soumettre au vote :

- M. Jean-Marie HAUQUIER (titulaire)
- M. Gérard CAILLEUX (titulaire)
- M. Gérard LEDUC (titulaire)
- M. Stéphane VERRIPS (suppléant)
- M. Augusto DA COSTA (suppléant)
- M. Anthony JACQUEMIN (suppléant)

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de candidats supplémentaires et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée par 18 voix pour et 1 blancs.

6. Désignation d'un élu référent emploi

M. le Maire précise que ce référent emploi peut être élu au scrutin à main levée.

Il propose Mme Christelle SOLARCZYK.

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de candidat et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (Mme Carole MORELLE, M. Augusto DA COSTA et Mme Maëlle DARMOIS).

7. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

M. le Maire précise ici que nous devons désigner 12 titulaires et 12 suppléants. Il ajoute que le directeur départemental des finances publiques sélectionnera lui-même, 6 titulaires et 6 suppléants dans cette liste.

Après échanges et discussion, M. le Maire propose en titulaires :

- M. Guy JACQUEMIN
- M. Yvon LEGRAND
- M. Yannick BERNIER
- M. Gérard CAILLEUX
- M. Geoffrey GABET
- M. Michel JACQUEMIN
- M. Mickaël DECORE
- M. Gérard HENAUT
- M. Jean-Luc AGOSTINI
- Mme. Marie-Thérèse LECERF
- Mme. Martine FLAMENT
- M. Eric WATREMEZ

En suppléants :

- M. Thierry HERBIN
- M. Guillaume LEDIEU
- Mme. Louisa BOURLET
- M. Michel MERESSE
- M. Jean Christophe BOUGAMONT
- M. Eric BRULANT
- M. Gérard PHILIPPE
- M. Pascal PHILIPPE
- M. Robert DOUAY
- M. Marcel SOUFFLET
- M. Jacques LORRIAUX
- Mme. Marie-Paule LEMAIRE

Personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

8. Désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un représentant à la communauté de communes du Caudrésis-Catésis.

Il propose sa candidature.

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de candidat et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (Mme Carole MORELLE, M. Augusto DA COSTA et Mme Maelle DARMOIS).

M. le Maire précise qu'il est embêté car l'ordre du jour n'intègre pas la désignation de nos représentants pour le SIVU (1 titulaire et 1 suppléant).

Il demande alors l'accord du conseil pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le conseil ayant donné son accord à l'unanimité, l'élection des représentants de la commune est rajoutée.

9. SIVU (murs mitoyens)

M. le Maire propose alors les candidats suivants :

- M. Gérard QUENNESSON (titulaire)
- M. Gérard LEDUC (suppléant).

Les deux listes de l'opposition ne présentant pas de candidat et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise au vote.

Elle est adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (Mme Carole MORELLE, M. Augusto DA COSTA et Mme Maelle DARMOIS).

10. SMABE

M. le Maire informe le conseil qu'il a désigné :

- M. Guy JACQUEMIN
- M. Gérard LEDUC

comme représentants de la commune au SMABE.

11. Questions diverses

Sujet : Salle de sport

Mme Carole MORELLE demande quand la salle de sport sera ouverte aux associations.

M. le Maire répond qu'une réunion de chantier a eu lieu hier (Mercredi 8 Avril 2026) et que la plupart des réserves ont été levées. Avant la mise en service de la salle, M. Gérard CAILLEUX doit se pencher sur une convention liée à l'utilisation de la salle des sports, à faire signer par chacune des associations qui sera amenée à utiliser. Il faudra ensuite établir un planning avec la liste des associations qui veulent l'utiliser. Il précise qu'il a invité toutes les associations à une réunion le 23 avril prochain pour faire le point sur leurs attentes et que nous ferons une seconde réunion avec les associations souhaitant utiliser cette nouvelle salle pour signer les conventions et définir le planning d'utilisation. M. le Maire ajoute qu'il préfère que l'on fasse les choses dans l'ordre pour éviter les problèmes ensuite.

Mme Carole MORELLE répond alors que les étapes lui semblent correctes et logiques.

Sujet : Commission de finances et commission de contrôle des listes électorales

M. Eric WATREMEZ prend la parole et constate l'absence de commission de finances et de commission de contrôle des listes électorales et demande si elles vont être créées.

M. le Maire répond que la commission de contrôle des listes électorales sera prochainement validée par Monsieur le Sous-Préfet. Elle sera composée de trois représentants de la majorité et de deux représentants de l'opposition. Il précise que la commission de contrôle se réunit une fois par an et qu'elle s'est réunie en 2026. Il ajoute que la prochaine réunion aura lieu en 2027.

M. Eric WATREMEZ reprend en demandant ce qu'il en est de la commission des finances.

M. le Maire répond que ce n'est pas une priorité pour l'instant mais qu'il n'y est pas opposé.

Sujet : Présentation de la gestion de la commune

M. Eric WATREMEZ demande si une présentation de la gestion de la commune est prévue.

M. le Maire répond qu'il y en aura une, mais plus tard.

M. Eric WATREMEZ demande si cette présentation sera faite lors du prochain conseil.

M. le Maire précise que cela ne se fera probablement pas avant septembre/octobre.

Sujet : Communication de la commune

M. Eric WATREMEZ demande si c'est bien M. Gérard CAILLEUX qui va s'occuper de la communication municipale et/ou associative.

M. le Maire répond que M. Gérard CAILLEUX est le référent des associations. Il précise qu'il est l'interface avec le Commune Info.

M. Eric WATREMEZ demande ensuite comment les comptes-rendus des conseils municipaux seront diffusés car il n'a pas trouvé hier le dernier compte rendu sur le site internet de la Mairie.

M. le Maire répond qu'ils seront diffusés, comme par le passé, sur le site internet et sur le tableau d'affichage de la commune. Il précise que le dernier compte rendu a été affiché la veille.

M. Eric WATREMEZ poursuit en demandant s'il existe un lien formel ou informel entre la municipalité et la page Facebook "St-Hilaire au quotidien" qui relaie régulièrement des informations locales.

M. le Maire répond qu'il n'existe pas de lien.

M. Eric WATREMEZ demande alors comment la commune s'assure-t-elle de la cohérence et de la lisibilité de sa communication officielle.

M. le Maire répond que, pour l'instant, la communication officielle de la commune passe par quatre canaux différents : le site internet, qui va être mis à jour, le panneau d'affichage lumineux, le panneau d'affichage papier et le Commune Info dont nous allons reprendre très probablement les publications au mois de Juin.

Sujet : Coin des Mamans

M. Eric WATREMEZ précise qu'un riverain l'a interrogé sur le coin des Mamans et demande si le Mille Club a été fermé.

M. le Maire répond alors que la semaine précédente il a pris connaissance du diagnostic d'un organisme de sécurité qui estimait que ce coin des Mamans, sur plusieurs jeux, était dangereux. Il précise alors qu'il n'a pas voulu prendre de risque et l'a fait fermer. Il ajoute que cet espace est dangereux au niveau du sol, que la municipalité regarde pour une solution intermédiaire pour qu'il puisse être utilisé en toute

sécurité. M. le Maire précise qu'il préfère fermer l'intégralité du coin des mamans pour éviter tout risque pour les enfants.

M. Eric WATREMEZ demande si une date de réouverture est prévue.

M. le Maire répond négativement.

M. Guy JACQUEMIN précise qu'il est allé voir et qu'il va falloir refaire le sol complètement

M. Eric WATREMEZ répond qu'il est d'accord

M. le Maire précise qu'il y a une autre difficulté puisqu'il semble qu'il y a de nombreuses années, la commune a autorisé la CA2C à réaliser le coin des Mamans. Cet espace appartiendrait donc à la CA2C. Si cela est bien le cas, il est nécessaire de les consulter pour savoir s'il appartient à la communauté d'agglomération de l'entretenir ou pas. Il rappelle qu'en 2008 ou 2009, il avait coûté environ 56000 € et que le coût aujourd'hui sera probablement plus élevé.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Il n'y en a pas.

M. le Maire lève la séance à 20h30.